

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

OBJET : Délibération pour autoriser la souscription à un crédit relais dans l'attente des subventions de la réhabilitation de l'école

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 28 novembre 2025

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

EXCUSES : BARBAN Daniel (pouvoir à GRAS Julien)
CATELAN Richard (pouvoir à CATELAN Thierry)
MAGNAN Richard (pouvoir à ACHIN Richard)

La commune d'Aubessagne a engagé la réhabilitation de l'école, inscrit au titre de ses priorités en matière d'éducation et de transition écologique.

Ces travaux bénéficient de subventions attribuées dans le cadre :

- du **Fonds Vert de l'État**
- d'une aide complémentaire du **Département des Hautes Alpes**.

Le crédit Agricole, seul établissement ayant répondu à notre demande, propose :

- Un crédit relais de 200 000,00 € « attente solde des subventions fonds verts et département 05 » avec une cession de créance Dailly (solde de la subvention fonds verts 103 612, 69€ + une partie (96 387,31€) du solde de la subvention CD05 de 262 547 €)
- Caractéristiques de l'emprunt :
 - Durée : 2 ans
 - Taux fixe : 2.98% l'an
 - Frais de dossier : 300€
 - Emprunt inscrit au budget communal 2025



Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ AUTORISE le Maire à souscrire au prêt relais dans les conditions énoncées.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

